

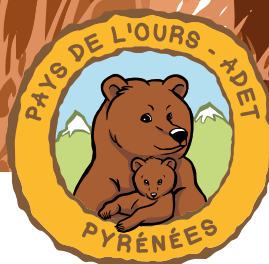
PAYS DE L'OURS - ADET

OURS DES PYRÉNÉES

L'URGENCE DE DÉSAMORCER LA BOMBE GÉNÉTIQUE !



mars 2026

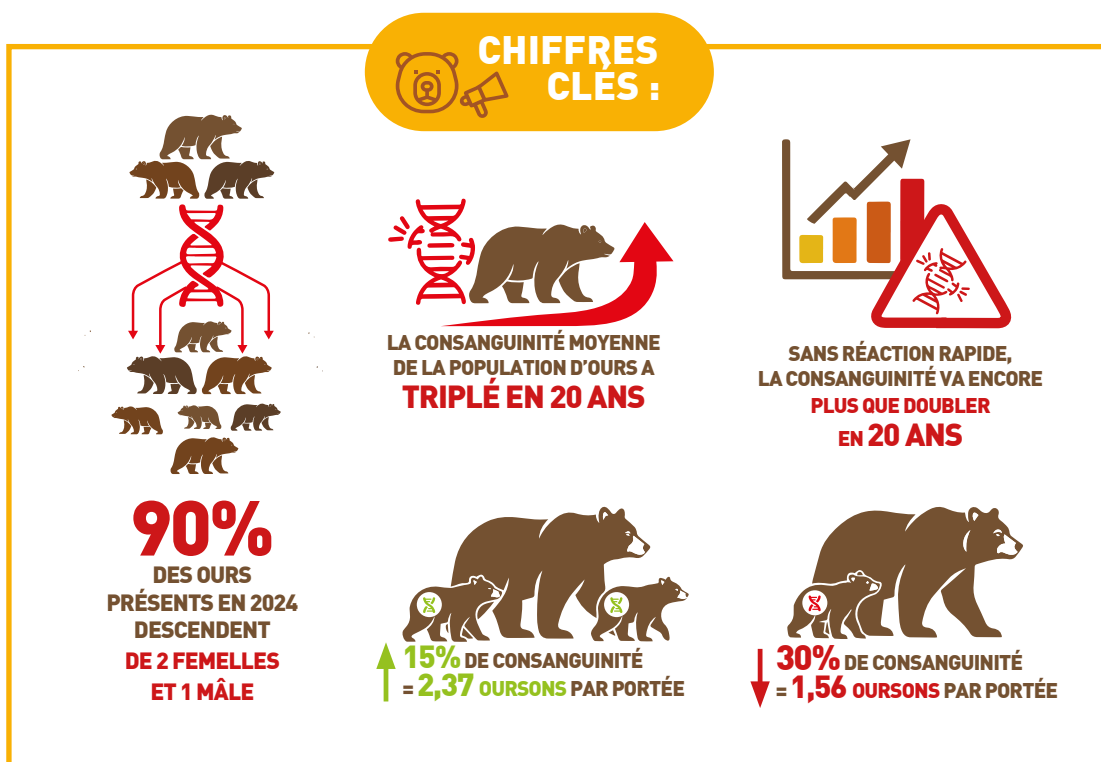


Avec le soutien de :



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. MENACE CONFIRMÉE : UNE NOUVELLE ÉTUDE SCIENTIFIQUE CONFIRME LE DANGER D'EXTINCTION LIÉ À LA CONSANGUINITÉ	4
1. Contexte, objectifs et méthode de l'étude	4
2. Principaux résultats et analyses de l'étude	6
II. COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ? 20 ANS D'ALERTE IGNORÉES ..	8
III. LE COÛT DE L'INACTION : DES CONSÉQUENCES IRRÉVERSIBLES	9
1. Quels sont les effets de l'augmentation de la consanguinité sur la population d'ours des Pyrénées ?	9
2. Les effets de la consanguinité sur les ours des Pyrénées sont déjà perceptibles !	9
IV. LES SCIENTIFIQUES SONT CLAIRS : LES PRÉCONISATIONS DE LDGENX POUR RESTAURER LA POPULATION D'OURS	11
V. LA FRANCE A L'OBLIGATION DE RESTAURER LA POPULATION D'OURS	13
1. Au niveau européen	13
2. Au niveau national	13
3. Au niveau international	14
VI. IL Y A URGENCE À AGIR : QUELLES SONT NOS DEMANDES ?	15



INTRODUCTION

À l'heure où la science s'accorde sur la réalité d'une sixième extinction de masse de la biodiversité, la conservation des espèces menacées n'est plus une option, mais une obligation éthique autant que réglementaire.

Au sommet de la pyramide trophique de l'écosystème montagnard pyrénéen, l'ours brun fait figure d'« espèce parapluie » : sa survie implique et garantit le maintien d'habitats riches et fonctionnels, favorables à de nombreuses autres espèces moins emblématiques mais tout aussi essentielles.

Et au-delà des enjeux purement écologiques, notre relation historique et unique avec l'ours constitue un rempart contre une gestion purement anthropocentrée et utilitariste de la nature, réduisant notre relation à une simple balance bénéfices-nuisances.

Acteur majeur du retour de l'ours depuis plus de trente ans, l'association **Pays de l'Ours – Adet** observe avec intérêt la croissance de la population, mais aussi avec inquiétude l'augmentation des reproductions entre individus apparentés.

À l'opposé du discours répandu que “tout va bien” pour l'ours, l'évolution de la population soulève des questions fondamentales, notamment sur la viabilité de l'espèce et sa capacité à résister aux pressions anthropiques et climatiques.

Plusieurs études ont déjà mis en évidence le risque génétique, mais elles sont peu diffusées, générant ainsi un déficit d'information et une forme de déni, sincère ou simulé, tant au sein de la population que des acteurs institutionnels, administratifs et politiques.

Face à cette opacité, face à l'inaction de l'Etat, et refusant l'immobilisme, **Pays de l'Ours – Adet a pris l'initiative de commander une expertise démogénétique approfondie à un laboratoire privé indépendant.**

S'appuyant sur des simulations de pointe, cette expertise :

- **confirme les craintes** relatives à la consanguinité et à la durabilité de la dynamique de croissance actuelle ;
- **fournit des éléments objectifs** sur la menace liée à la consanguinité pour l'espèce ;
- **identifie les leviers d'action prioritaires** pour assurer la pérennité de l'espèce.

Ne nous voilons plus la face, la situation est grave : les fragilités structurelles de la population d'ours menacent sa viabilité à moyen et long terme. L'augmentation régulière de la population d'ours dans les Pyrénées depuis 20 ans masque les risques majeurs pour la préservation de l'espèce que constitue la forte consanguinité.

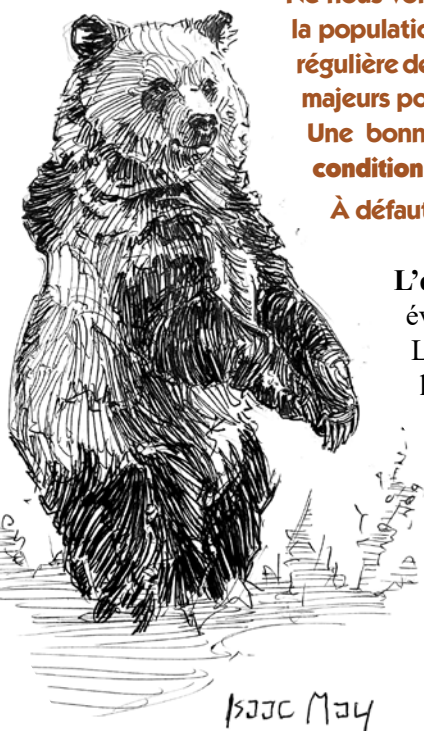
Une bonne nouvelle cependant : il est encore possible de la corriger, à la condition d'agir fortement et rapidement.

À défaut, les investissements de conservation passés seraient réduits à néant.

L'échéance approche : l'actuel “Plan d'action Ours brun”, qui a sous-évalué et négligé le risque génétique, arrive à échéance en 2028.

Le prochain plan, dont la préparation doit absolument démarrer dans les prochains mois, devra impérativement corriger cette lacune.

Pour la préservation de l'ours brun des Pyrénées, **l'heure n'est plus à la contemplation des courbes d'effectifs, mais à la relance de la restauration démogénétique de la population.**



I. MENACE CONFIRMÉE : UNE NOUVELLE ÉTUDE SCIENTIFIQUE CONFIRME LE DANGER D'EXTINCTION LIÉ À LA CONSANGUINITÉ

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODE DE L'ÉTUDE

Un succès démographique masquant une fragilité génétique



Depuis le lancement du programme de renforcement en 1996, la **population d'ours brun** dans les Pyrénées a connu une croissance numérique indéniable, passant de **seulement 5 individus en 1995 à environ une centaine aujourd'hui**.

Cependant, cette apparente réussite biologique occulte une réalité plus sombre : **une érosion génétique sévère. Issue à 90 % de deux femelles et d'un mâle, la population souffre d'un manque de diversité et d'une consanguinité croissante.**

Pendant plus de deux décennies, les alertes scientifiques concernant cette **pauvreté génétique** ont été largement **ignorées** au profit du seul suivi des effectifs.

Or, la **diversité génétique est le pilier de la résilience** ; sa perte compromet la capacité d'adaptation de l'espèce face aux changements environnementaux et accroît les risques d'extinction, même en période de croissance démographique.

“Malgré une apparente croissance en nombre, l'érosion génétique reste sévère et constitue une alerte pour la viabilité future de l'espèce.” (extrait de l'expertise démo-génétique ours 2025, p4)

L'étude s'inscrit par ailleurs dans le nouveau Cadre mondial de la biodiversité adopté en 2022 à Montréal, qui impose désormais de maintenir et restaurer la diversité génétique des espèces sauvages (cible 4)¹.

Encadré 1 : Biodiversité, diversité génétique, qu'ézaco ?

Pour tout un chacun, la biodiversité se traduit par la diversité des espèces d'un milieu ou d'un territoire. C'est exact, mais la biodiversité, c'est également la diversité des écosystèmes et des gènes au sein des populations.

De ces trois diversités (spécifique, écosystémique et génétique), la diversité génétique est la moins connue et la moins considérée. Bien que plus abstraite à nos yeux, elle n'en est pas moins essentielle pour l'avenir des populations, des espèces et des écosystèmes.

La diversité génétique assure le potentiel d'adaptation des individus et d'évolution des espèces. Qu'une maladie apparaisse, certains individus en souffriront, d'autres, un peu différents, y résisteront et assureront la pérennité de la population. Et il en est ainsi pour tout changement des conditions de vie (un nouveau prédateur, un changement du milieu ou du climat, dans une certaine mesure...).

La diversité génétique est en quelque sorte l'assurance-vie des espèces et des populations dans un monde impermanent.

¹ Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal est le plan stratégique pour la décennie 2020 adopté lors de la 15^e réunion des parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022 (COP 15). Il succède aux objectifs d'Aichi de la décennie 2010.

Objectifs de l'étude : aller au-delà du simple constat

Le mandat confié au laboratoire LDgenX par l'association Pays de l'Ours - Adet visait trois objectifs majeurs :

1. **Actualiser l'état des lieux génétique** : fournir une mesure précise de la diversité actuelle et du taux d'érosion en lien avec l'indicateur clé de la viabilité à long terme : la «taille efficace de la population» (ou «population efficace», cf. encadré n°3).
2. **Simuler des scénarios d'avenir** : tester mathématiquement l'évolution de la population jusqu'en 2050, en comparant l'absence d'intervention avec divers scénarios d'introduction d'individus (en faisant varier le nombre, le sexe et la fréquence des lâchers).
3. **Formuler des recommandations stratégiques** : définir les mesures concrètes de gestion pour garantir la pérennité de l'espèce.

Une méthodologie de pointe : la modélisation démo-génétique

L'étude repose sur une approche rigoureuse combinant démographie et génétique moléculaire :

- **données de terrain** : exploitation des données issues de 50 ans de suivi (1975-2024) piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), incluant des analyses ADN pour identifier chaque individu et reconstituer son pedigree (généalogie) ;
- **simulations numériques massives** : développement d'un modèle «individu-centré» construisant annuellement le pedigree de la population jusqu'en 2050. Au total, près de 2 500 simulations indépendantes ont été réalisées pour garantir la robustesse statistique du modèle ;
- **analyses statistiques** : calcul des paramètres vitaux (survie, succès reproducteur, temps de génération) et des indicateurs génétiques : population efficace (cf. encadré n°3), coefficient de consanguinité, hétérozygotie.

«Les projections démogénétiques présentées dans ce rapport s'appuient sur un calibrage rigoureux de la démographie passée de la population et sur un jeu de simulations massives explorant un large gradient de flux de gènes et de sex-ratio. Bien que tout modèle comporte des incertitudes, la convergence des résultats entre réplicats et la cohérence avec la littérature internationale suggèrent une forte robustesse des tendances dégagées.» (extrait de l'expertise démo-génétique ours 2025, p27)

Encadré 2 : Le bureau d'études retenu pour l'expertise

Pays de l'Ours - Adet a choisi de confier cette expertise à LDgenX², bureau d'études en analyse et expertise génomique pour la conservation de la biodiversité.

L'expertise a mobilisé une équipe de 4 scientifiques :



- **Maeva Leitwein** (LDgenX), titulaire d'un doctorat en génétique et génomique évolutive pour la conservation, disposant de 7 années d'expérience en recherche académique.
- **Emilie Delpuech** (LDgenX), titulaire d'un doctorat en bioinformatique, biostatistique et génétique des caractères.



- **Virgil Fievet** (UMR BIOGECO / Université de Bordeaux), enseignant-chercheur spécialiste en écologie évolutive et en dynamique éco-évolutive des communautés.
- **Anouk Glaszmann-Dhont**, stagiaire M2 Master Biodiversité Environnement de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE)

² <https://www.ldgenx.fr/>

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET ANALYSES DE L'ÉTUDE

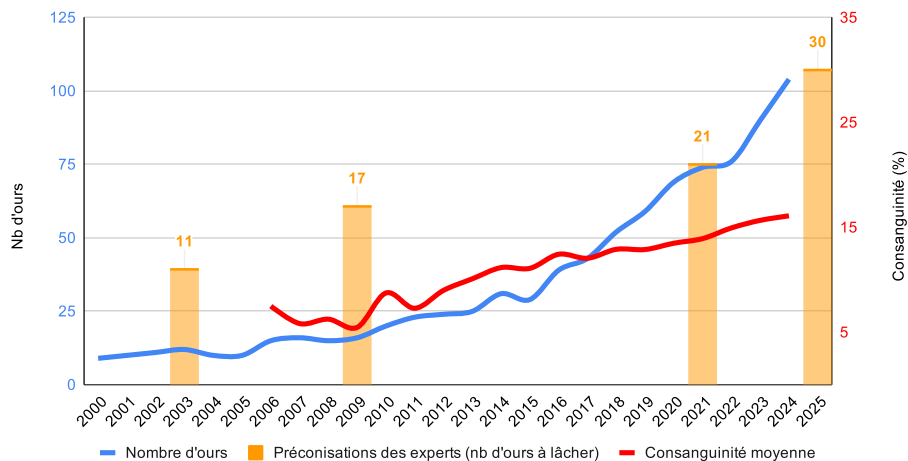
Une saturation démographique proche

Les simulations indiquent que la population continue sa croissance et devrait atteindre la capacité d'accueil du territoire (estimée entre 400 et 500 individus) autour de 2035 - 2040. Ce plafond démographique rend d'autant plus cruciale la qualité génétique des individus, car le nombre ne pourra plus être le seul rempart contre l'extinction.

Le déclin inexorable de la diversité sans intervention

En l'absence de nouveaux flux de gènes (scénario sans introduction), l'étude montre que l'érosion génétique se poursuit inéluctablement. La consanguinité augmenterait de manière alarmante, affaiblissant la valeur sélective des individus (réduction de la taille des portées, mortalité juvénile accrue). Ce «cercle vicieux» entre déclin génétique et vulnérabilité démographique menace la survie du noyau pyrénéen à long terme.

Évolution du nombre d'ours, de la consanguinité et des préconisations des experts



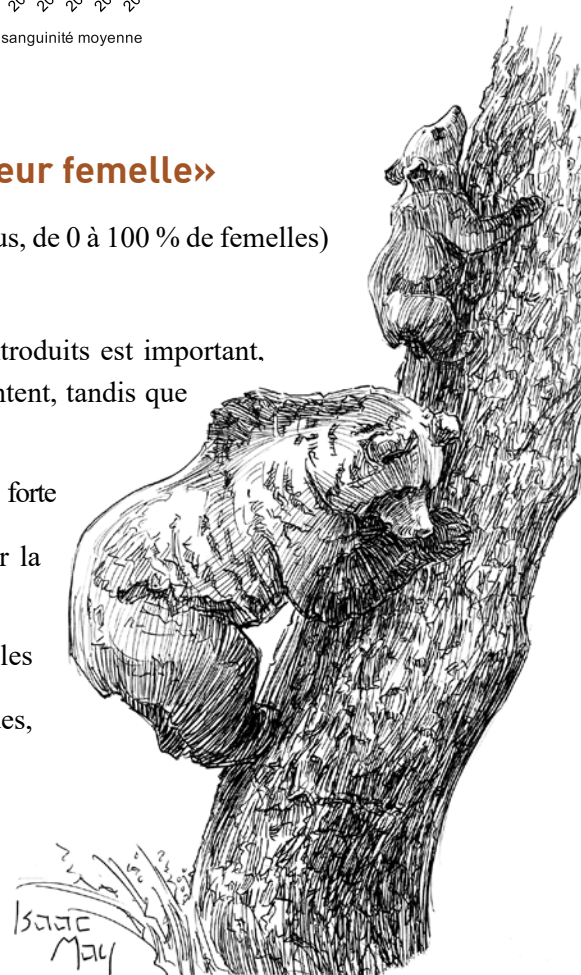
Pays de l'Ours - Adet, d'après les données de l'OFB

L'impact décisif des introductions et du «facteur femelle»

L'analyse des scénarios d'introduction étudiés (de 0 à 200 individus, de 0 à 100 % de femelles) révèle des leviers de gestion majeurs :

- **le nombre de lâchers** : plus le nombre d'individus introduits est important, plus la population efficace et la richesse allélique³ augmentent, tandis que la consanguinité chute ;
- **le rôle crucial du sex-ratio** : à nombre de lâchers égal, une forte proportion de femelles est bien plus efficace pour restaurer la diversité génétique ;
- **stabilité sociale** : privilégier les femelles réduit également les risques de compétition violente entre mâles et d'infanticides,

³ La richesse allélique correspond au nombre total de variantes d'un gène (appelées allèles) présentes au sein d'une population. Plus elle est élevée, plus la population dispose d'un «réservoir» génétique varié, ce qui l'aide à s'adapter aux changements de son environnement.



Encadré 3 : Population efficace, le bon indicateur pour évaluer l'état d'une population

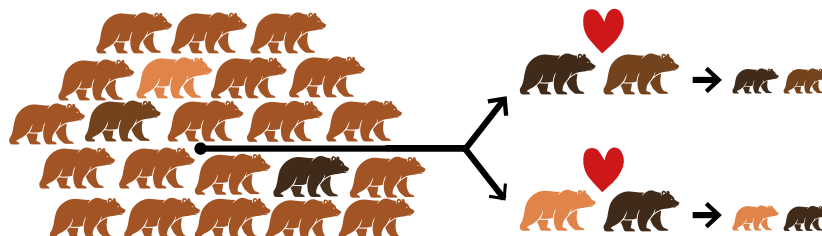
Chaque individu d'une population participe de manière différente à la pérennité du groupe. Certains ne se reproduisent pas, d'autres se reproduisent avec des proches, réduisant ainsi la diversité génétique collective, et d'autres contribuent au brassage génétique en se reproduisant avec des individus différents.

La part de la population qui participe efficacement à son avenir génétique est appelée «population efficace».

exemple

TAILLE DE LA POPULATION : 22

TAILLE DE LA POPULATION EFFICACE : 3

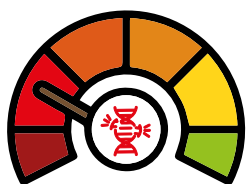


La population efficace traduit la résilience génétique du groupe, laquelle conditionne sa survie à moyen et long terme.

Quelques individus se reproduisant entre eux ne créent pas de diversité génétique.

Une population résultant d'un petit nombre d'individus fondateurs peut augmenter, mais sa population efficace n'augmente pas et elle reste donc fragile et menacée par tout changement auquel elle pourrait être incapable de s'adapter.

Au-delà de l'évolution du nombre d'individus, la population efficace est donc l'indicateur pertinent et fiable de l'état de conservation d'une population, et de ses perspectives d'avenir.



LES EXPERTS INTERNATIONAUX S'ACCORDENT POUR CONSIDÉRER QU'UNE TAILLE EFFICACE INFÉRIEURE À 50 INDIVIDUS EXPOSE UNE POPULATION À UNE DÉPRESSION DE CONSANGUINITÉ IMMÉDIATE.

La population efficace de l'ours des Pyrénées est d'environ 10 individus.⁵



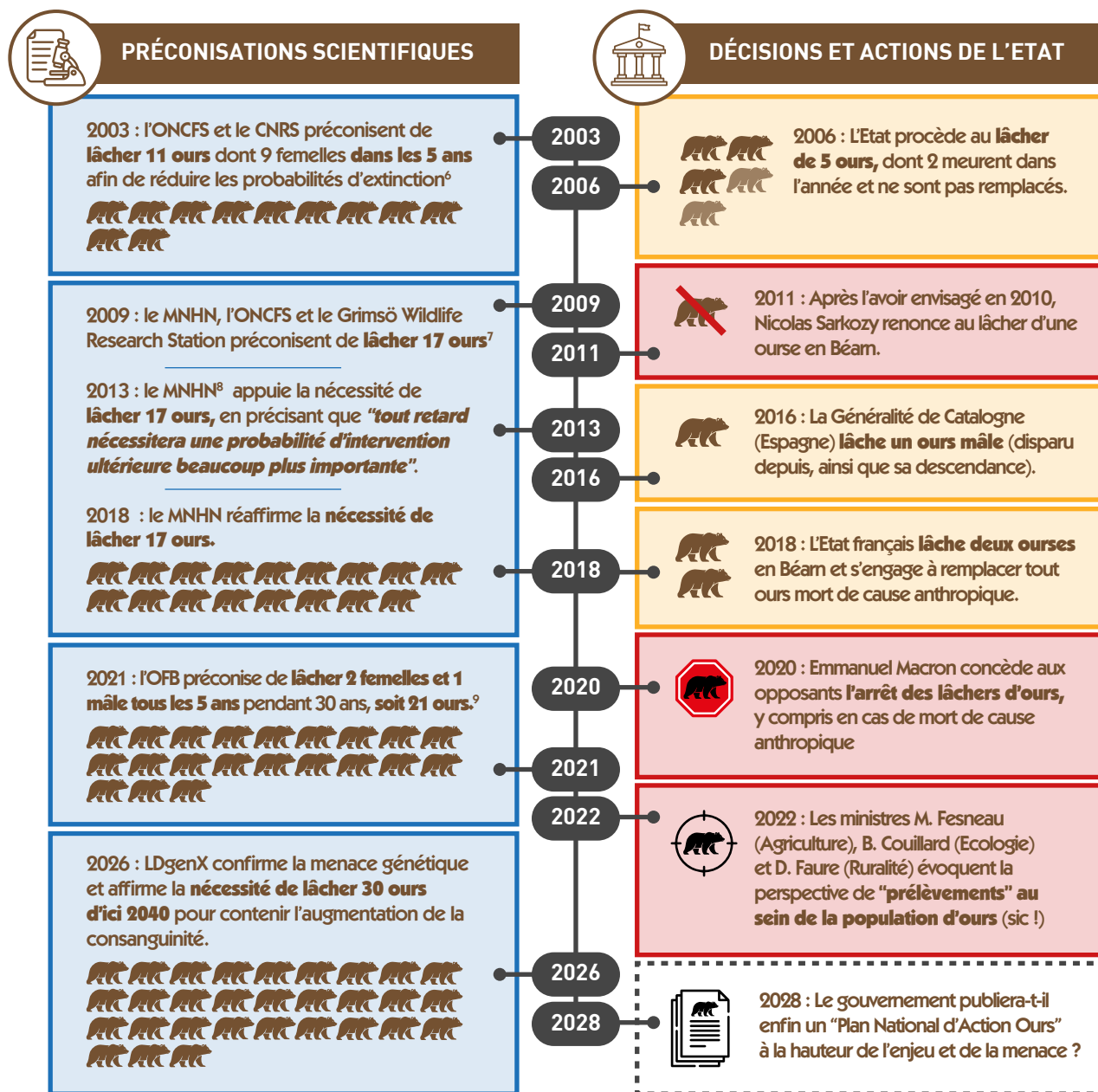
⁴ Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et son groupe spécialisé Large Carnivores Initiative for Europe (LCIE) ...

⁵ <https://ofb.gouv.fr/doc/ours-infos-2021> (page 31)

II. COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ? 20 ANS D'ALERTE IGNORÉES

Depuis plus de 20 ans, toutes les études scientifiques traitant de l'avenir de la population pyrénéenne d'ours alertent sur la consanguinité et préconisent de lâcher des ours.

Le tableau ci-dessous récapitule les signaux d'alarme et préconisations scientifiques et les décisions prises par l'État.



La situation actuelle n'est pas une fatalité, mais le **résultat d'une politique de conservation défailante**, ignorant les alertes des experts depuis plus de 20 ans.

Reporter encore les décisions qui s'imposent ne ferait qu'aggraver une situation déjà très dégradée, et exposerait la population à une menace réelle.

⁶ [https://comptes-rendus.academie-sciences.fr/biologies/articles/10.1016/S1631-0691\(03\)00055-6/](https://comptes-rendus.academie-sciences.fr/biologies/articles/10.1016/S1631-0691(03)00055-6/)

⁷ <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0007568>

⁸ <https://hal.science/hal-04773807v1/file/20130926-expertise-collective-scientifique-ours-mnhn.pdf>

⁹ <https://www.guillaumechapron.info/files/rapport-expertise-ours-2021.pdf>

III. LE COÛT DE L'INACTION : DES CONSÉQUENCES IRRÉVERSIBLES

1. QUELS SONT LES EFFETS DE L'AUGMENTATION DE LA CONSANGUINITÉ SUR LA POPULATION D'OURS DES PYRÉNÉES ?

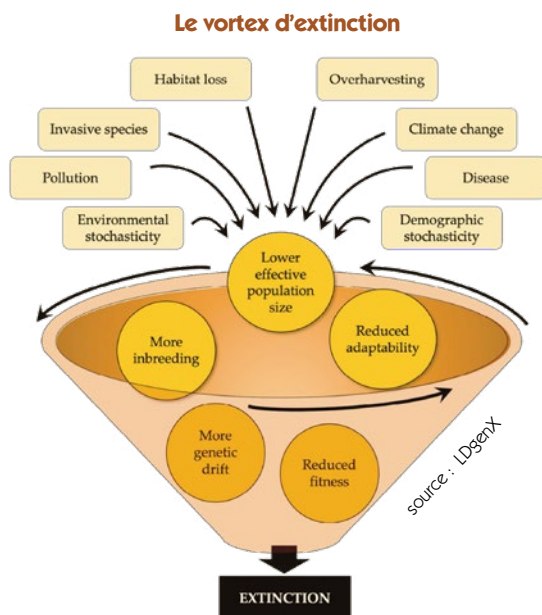
À court terme : l'illusion de viabilité

Tant que les conditions de vie des ours restent relativement stables (ressources, climat, maladies...), les capacités d'adaptation des individus sont peu sollicitées.

La population croît numériquement tout en s'appauvrissant génétiquement. La consanguinité commence à s'exprimer, sans engendrer encore d'effet délétère.

C'est la situation actuelle de la population d'ours des Pyrénées qui compte plus d'une centaine d'individus descendant d'un très petit nombre de fondateurs.

À moyen et long terme : le piège génétique se referme



L'environnement change inéluctablement (notamment le climat) et les individus perdent leur capacité de s'y adapter.

Des allèles récessifs (jusqu'alors masqués) s'expriment, entraînant le développement de maladies, malformations et tares.

Le taux de survie des individus baisse, de plus en plus d'individus disparaissent.

Les performances de reproduction chutent (baisse de fertilité, du nombre de portées, du nombre de petits par portée, de la survie, notamment des jeunes...)

La population ayant perdu sa capacité d'évolution, l'espèce ne peut plus s'adapter aux changements d'environnement.

Sous ces effets cumulés, la population décline irrémédiablement, jusqu'à l'extinction.

2. LES EFFETS DE LA CONSANGUINITÉ SUR LES OURS DES PYRÉNÉES SONT DÉJÀ PERCEPTIBLES !

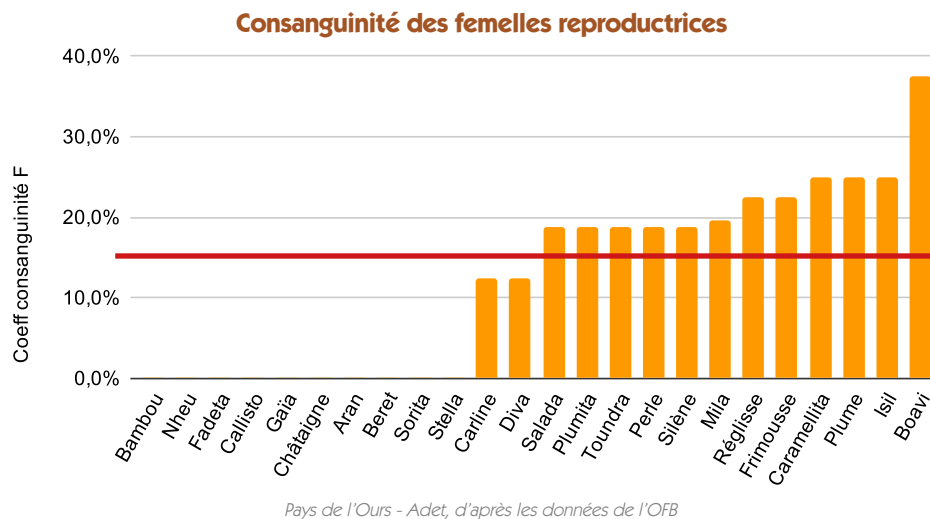
Les effets de la consanguinité altèrent déjà concrètement la vitalité de la population d'ours des Pyrénées. C'est ce que révèle l'analyse des données de suivi sur 27 ans dans le cadre d'une thèse en cours.¹⁰

- Cela se traduit d'abord par une **réduction significative de la taille des portées**. Une portée faiblement consanguine (jusqu'à 15 %) compte en moyenne 2,37 oursons, tandis qu'une portée plus consanguine (30 %) tombe à 1,56 oursons en moyenne.

Or, en 2024, plus de la moitié des femelles reproductrices vivantes ont un taux de consanguinité supérieur à 15 %, avec un maximum à 37,5 %...¹¹

¹⁰ Cf. article récemment publié par Léa Auclair : <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12573716/pdf/MEC-34-e70123.pdf>

¹¹ Chiffres et graphique Pays de l'Ours - Adet, d'après les données OFB



- La **santé des jeunes** est également impactée : les oursons nés de mères consanguines présentent des **taux de survie plus faibles**, illustrant une fragilisation de l'espèce dès les premiers stades de vie.
- Enfin, la consanguinité semble freiner la **capacité des jeunes à coloniser de nouveaux territoires**, avec des distances de dispersion réduites de moitié chez les individus les plus touchés, ce qui favorise l'isolement génétique.

Ces indicateurs, couplés à une baisse probable du succès reproducteur global sur l'ensemble de la vie des ours, **confirment la menace sérieuse sur la viabilité à terme de la population**, et son statut d'espèce "en danger critique" requérant une action forte et urgente.

Encadré 4 : Sauvetage génétique : ils l'ont fait, c'est donc possible !



1. La Panthère de Floride¹²

Dans les années 1990, avec moins de 30 individus survivants, la population s'effondrait sous le poids de la consanguinité (malformations cardiaques, infertilité, queue coudée...). Le succès du sauvetage génétique opéré en 1995 par l'introduction de huit femelles du Texas a été spectaculaire : la population a quadruplé et les tares génétiques ont chuté.



2. Le Lynx dinarique¹³

Initialement réintroduite en 1973 en Slovénie avec seulement six fondateurs, la population de lynx dinarique a subi une érosion génétique sévère. Pour contrer ce déclin, le projet LIFE Lynx a permis la translocation de 12 lynx supplémentaires provenant des Carpates (Slovaquie et Roumanie) vers la Slovénie et la Croatie entre 2019 et 2023. Cette intervention a permis une réduction significative de la consanguinité et une augmentation de la diversité génétique au sein de la population.

Le renforcement de population est donc bien un outil puissant pour le sauvetage génétique.

La préservation de la diversité génétique est le levier ultime de la résilience biologique, elle permet non seulement d'enrayer l'extinction imminente, mais aussi de restaurer la capacité d'adaptation des populations sauvages.

Dans ces deux cas, l'action menée ne représente toutefois qu'une première étape nécessitant une gestion proactive à long terme pour assurer la viabilité de l'espèce.

¹² D. Aguilar-Gómez, L. et al., "Genetic rescue of Florida panthers reduced homozygosity but did not swamp ancestral genotypes", Proc. Natl. Acad. Sci. U.S.A. 122 (31) e2410945122, <https://doi.org/10.1073/pnas.2410945122> (2025).

¹³ Elena Pazhenkova et al., « Genetic Rescue of the Dinaric Lynx Population: Insights for Conservation From Genetic Monitoring and Individual-Based Modelling », Evolutionary Applications, vol. 18, 2025, e70045, <https://doi.org/10.1111/eva.70045>.

IV. LES SCIENTIFIQUES SONT CLAIRS : LES PRÉCONISATIONS DE LDgenX POUR RESTAURER LA POPULATION D'OURS

Quand on se préoccupe de la survie ou de la restauration d'une population, on ne peut pas négliger sa diversité génétique, dont dépend à la fois son maintien à moyen terme et sa capacité à évoluer à long terme.

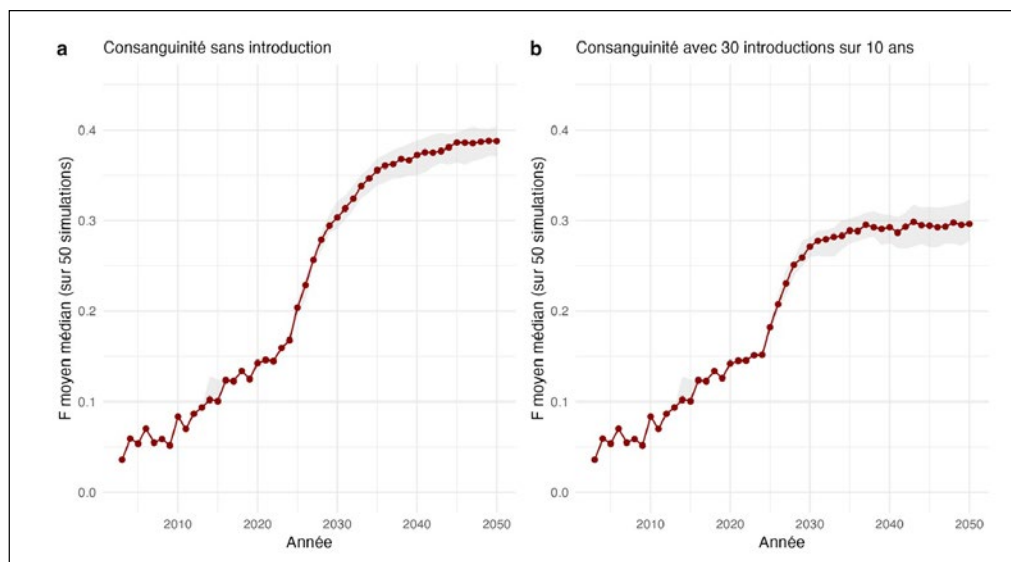
Concernant la population d'ours des Pyrénées, l'étude de LDgenX conclut à la nécessité d'une gestion adaptative et coordonnée :

» **Une action urgente** : l'introduction de 30 individus non apparentés sur 10 ans, avec une majorité de femelles (~70 %), permettrait de stabiliser durablement les indicateurs génétiques à des niveaux compatibles avec la résilience écologique de l'espèce. Ces lâchers doivent intervenir rapidement pour prévenir l'accumulation d'effets délétères irréversibles liés à la consanguinité.

“La gestion des populations doit être pensée conjointement sur les axes démographiques et génétiques. Les mesures fondées sur la seule protection des individus ne suffisent pas lorsque la diversité génétique est déjà réduite. Les introductions contrôlées peuvent constituer un outil puissant de restauration génétique, mais elles doivent être planifiées selon des critères scientifiques précis : choix des individus, fréquence d'introduction et compatibilité écologique.” (extrait de l'expertise démo-génétique ours 2025, p26)

“Un renforcement génétique modéré mais structuré constitue la mesure la plus efficace pour stabiliser la diversité génétique et réduire la consanguinité à long terme.” (extrait de l'expertise démo-génétique ours 2025, p28)

NB : Ces lâchers seront sans effet sur le nombre d'ours à terme dans les Pyrénées, celui-ci étant limité par la capacité d'accueil du milieu, évaluée par l'OFB entre 400 et 500 individus pour l'ensemble de la chaîne.



LDgenX

» Une sélection génétique rigoureuse

“Les individus introduits doivent être sélectionnés en fonction de critères génétiques stricts afin d’optimiser leur contribution à la réduction de la consanguinité et à l’augmentation de la diversité. Les critères à intégrer sont donc :

- *une richesse allélique élevée ;*
- *une distance génétique suffisante avec la population pyrénéenne actuelle ; ou une distance génétique proche de la population pyrénéenne originelle ;*
- *une absence d’ascendance excessive avec des lignées déjà présentes ;*
- *une répartition déséquilibrée du sex-ratio des introduits vers les femelles pour maximiser leur probabilité de reproduction.”*

(extrait de l’expertise démo-génétique ours 2025, p.29)

» Une connectivité indispensable

“Maintenir la connectivité entre ces sous-populations [occidentale et centrale] apparaît comme un enjeu essentiel pour garantir la pérennité génétique à long terme de l’espèce.” (extrait de l’expertise démo-génétique ours 2025, p.27)

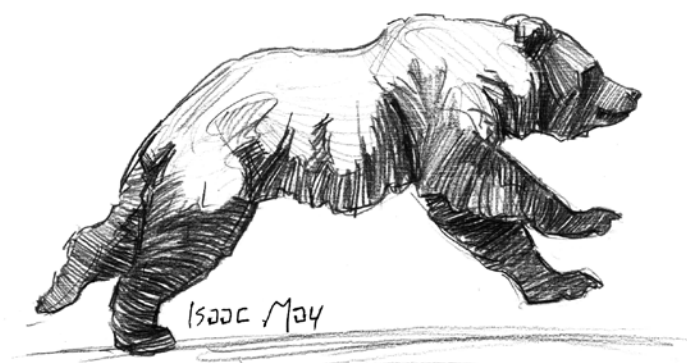
» Un suivi international : L’ours des Pyrénées doit rester une espèce prioritaire pour le rapportage des indicateurs de la COP 16¹⁴, intégrant ainsi la France dans une stratégie de conservation globale et exemplaire.

En conclusion, le rapport indique

“L’importance de maintenir une approche adaptative, fondée sur un suivi génétique et démographique continu. La conservation de l’ours brun des Pyrénées requiert l’engagement de l’ensemble des acteurs du territoire et une coopération internationale solide. La dynamique de conservation actuelle des espèces sauvages en danger montre que la conservation de cette population est possible.

Les choix faits aujourd’hui détermineront l’avenir de cette espèce pour les décennies à venir.”

(extrait de l’expertise démo-génétique ours 2025, p.31)



¹⁴ Suivi mesurant l’atteinte des 23 cibles du Cadre mondial de Kunming-Montréal par les États, via des indicateurs communs (obligatoires) et complémentaires d’ici 2030

V. LA FRANCE A L'OBLIGATION DE RESTAURER LA POPULATION D'OURS

Espèce protégée en France et classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge française établie selon les critères de l'UICN¹⁵, l'ours brun bénéficie d'un statut de protection très encadré.



1. AU NIVEAU EUROPÉEN

L'ours brun est visé par la Directive 92/43/CEE du **21 mai 1992** concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite aussi Directive « Habitats », mentionnée aux annexes 2 et 4 (espèces prioritaires). **À ce titre, la France doit, notamment, assurer sa protection stricte et son maintien ou sa restauration dans un état de conservation favorable.**

En réponse à la question d'une eurodéputée en 2011, la Commission européenne a rappelé que *« l'état de conservation favorable peut s'évaluer à l'échelle de la population d'une région biogéographique. À ce propos, il convient de souligner que l'existence d'une population d'ours bruns dont les effectifs se limiteraient au minimum viable ne correspondrait pas à un état de conservation favorable. La France a donc l'obligation de prendre toutes les mesures requises devant permettre d'atteindre un tel état de conservation au niveau des Pyrénées »*¹⁶.

En mars 2018, **le tribunal administratif de Toulouse a condamné la France pour carence fautive de l'État face à l'obligation de rétablir l'ours brun dans un état de conservation favorable.** Il s'appuie notamment sur les conclusions et préconisations du Muséum National d'Histoire Naturelle de 2013.

Depuis 2020, la Commission européenne demande à la France de remplacer les ours tués.



2. AU NIVEAU NATIONAL

Le plantigrade relève de l'article 2 de l'arrêté du **23 avril 2007** fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, selon lequel toute destruction d'un animal ou de son site de reproduction est prohibée.

L'article L.411 du Code de l'environnement (modifié par la Loi n° 2016-1087 du **8 août 2016** pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages), réitère ces interdictions en mettant l'accent notamment sur la conservation des espèces animales pour leur rôle essentiel dans l'écosystème.

La position juridique de la France est complétée par le "Plan d'action Ours brun **2018-2028**", aux termes duquel l'État s'est fixé comme objectif de « maintenir une dynamique favorable des populations d'ours brun », en procédant notamment à la réintroduction de nouveaux spécimens pour remplacer tout ours disparu de cause anthropique. Le non-respect de cet engagement constitue **une méconnaissance des textes juridiques précédemment cités.**

¹⁵ https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/06/UICN_2012_Categories_et_criteres_Liste_rouge.pdf

¹⁶ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-7-2011-004618-ASW_FR.html



3. AU NIVEAU INTERNATIONAL

Moins contraignant mais relevant des **engagements internationaux de la France**, le Cadre mondial de la biodiversité, adopté lors de la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022¹⁷, énonce dans son premier objectif la volonté des parties de **maintenir “la diversité génétique au sein des populations d’espèces sauvages et domestiquées [...]”,** ce qui préserve leur potentiel d’adaptation”¹⁸.

La cible 4 de ce cadre reprend et complète cette formulation, en y adossant la nécessité d’assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l’extinction d’origine humaine d’espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d’extinction, ainsi que pour **maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations** d’espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d’adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ [...].”

La France a d’ailleurs immédiatement salué cet accord, tout en regrettant “*des engagements insuffisants sur la protection des espèces*”¹⁹. (sic !)



Il est essentiel que la France tienne enfin compte des alertes sur la baisse de la diversité génétique de la population d’ours sur son territoire émises par les scientifiques depuis plus de 20 ans, et agisse pour y remédier.

Le problème comme les solutions sont connus, rien ne justifie l’inaction.

Encadré 5 : Protection ? restauration ? conservation ?

Bien que souvent employés comme synonymes, ces trois termes désignent des approches distinctes et complémentaires de la gestion du vivant :



La Protection est une action préventive et souvent réglementaire. Elle vise à soustraire une espèce ou un espace à une menace directe. C’est une démarche de « mise en défense ».



La Restauration est une action curative et proactive. Elle intervient lorsqu’un milieu, ou une population, a déjà été dégradé ou réduit. Son objectif est de rétablir activement le fonctionnement, la structure ou la diversité d’un écosystème pour le ramener vers un état de référence (ex: réintroduction d’individus, restauration de zones humides).



La Conservation est la notion la plus globale et dynamique. Elle englobe la protection et la restauration, mais y ajoute une dimension de gestion durable sur le long terme. Conserver, ce n’est pas « figer » la nature, mais s’assurer que les processus écologiques et le potentiel évolutif (notamment via la **diversité génétique**) sont maintenus dans un état favorable, permettant ainsi à la biodiversité de rester résiliente face aux changements.

¹⁷ Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal Cf note 1

¹⁸ <https://www.cbd.int/doc/c/0bde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf>

¹⁹ <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/cop15-biodiversite-france-salue-accord-ambitieux-realiste-applicable-continuera-porter>

VI. IL Y A URGENCE À AGIR : QUELLES SONT NOS DEMANDES ?

Maintenant qu'il est établi que :

- la population d'ours des Pyrénées est dans une **situation génétique très dégradée**, qui ne se rétablira pas sans une intervention forte et rapide ;
- l'Etat français a l'**obligation de restaurer la population dans un état favorable de conservation**, c'est-à-dire viable, y compris du point de vue génétique ;
- nous en savons bien assez pour agir, et que **nous savons ce qu'il faut faire** ;
- **il est urgent d'agir**, au risque de devoir en faire encore plus ultérieurement, voire que la consanguinité parvienne à un stade difficilement contrôlable.

Nous demandons au Ministère de la Transition écologique de :

1



Remplacer d'ici 2028 les 4 ours morts de cause humaine en 2020 et 2021, conformément à l'engagement pris par l'Etat dans le "Plan d'action Ours brun 2018 - 2028" ;

2



Intégrer dès 2026 la "population efficace" comme indicateur de l'état de conservation de la population et de son évolution, en remplacement de la population totale, dans toute réflexion, concertation et communication relatives à la préservation de l'ours des Pyrénées, conformément à l'Accord de Kunming-Montréal de décembre 2022, signé par la France dans le cadre de la COP15 (Convention sur la diversité biologique); notamment dans le futur "Plan National d'Action Ours brun" et dans la Stratégie nationale Biodiversité ;

3



Réaliser et publier au plus tard en 2027 une évaluation du plan d'action ours brun 2018-2028 ;

4



Lancer dès 2026 la réflexion pour la préparation du prochain "Plan National d'Action Ours" qui devra prendre la suite de l'actuel "Plan d'action Ours brun" en 2028, conformément à l'article L 411-3 du Code de l'Environnement²⁰, via

- » la création d'un **groupe de travail de préparation du prochain plan** ;
- » la création d'un **Comité scientifique**, afin d'y apporter légitimité, crédibilité, et objectivité.

Contrairement à l'actuel, ce nouveau plan devra **viser la restauration démogénétique** de la population et respecter la structure et le contenu prévus par la Note du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'action.²¹

5



Lâcher 30 ours dans les Pyrénées d'ici 2040, comme recommandé par l'expertise démogénétique LDgenX, corroborant les précédentes recommandations scientifiques.

²⁰ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033051208

²¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42188>

L'ASSOCIATION PAYS DE L'OURS - ADET



Pays de l'Ours – Adet
est l'association pyrénéenne
créée en 1991 pour initier
et promouvoir le retour
de l'ours dans les Pyrénées.

- Depuis bientôt 35 ans, nous sommes reconnus acteur majeur de la protection de l'ours dans les Pyrénées.
- Initiateurs du retour de l'ours en 1996, nous avons été impliqués dans la majorité des lâchers réalisés en France.
- Nous rassemblons les acteurs mobilisés : élus, associations et professionnels locaux ainsi que de nombreux particuliers.
- Basés à Arbas dans les Pyrénées, où plusieurs ours ont été lâchés, nous sommes présents et actifs sur le terrain.



INFOS COMPLÉMENTAIRES

Synthèse en 4 pages de ce dossier :

https://paysdelours.com/wp-content/uploads/2026/03/ours-pyrenees_2026-03_synthese_L-ours-des-Pyrenees-face-a-l-urgence-genetique_pays-de-l-ours.pdf

Expertise démo-génétique ours 2025 de LDgenX :

https://paysdelours.com/wp-content/uploads/2026/03/ours-pyrenees_2026-01_LDgenX_Rapport-analyses-Ours-DemoGenetique.pdf

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT



Association Pays de l'Ours - Adet
Maison des associations
31 160 ARBAS
05 61 97 48 44
contact@paysdelours.com

www.paysdelours.com



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Merci à Isaac MAY pour l'autorisation d'utiliser ses illustrations.